

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1854

Artikel: La crise écologique et la "rivalité ostentatoire" : Hervé Kempf développe une réflexion autour des changements nécessaires pour sauver une civilisation du piège dans lequel elle s'enferme
Autor: Schöni Bartoli, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La crise écologique et la «rivalité ostentatoire»

Hervé Kempf développe une réflexion autour des changements nécessaires pour sauver une civilisation du piège dans lequel elle s'enferme

Daniel Schöni Bartoli (25 janvier 2010)

Le journaliste Hervé Kempf était l'invité du «*Café décroissance*» mercredi 20 janvier au Café-Théâtre «*Pois chiche*» à Lausanne. Pourtant, l'auteur n'est pas un habitué des marges politiques: depuis une vingtaine d'années, il traite des questions environnementales pour le quotidien français *Le Monde*.

Hervé Kempf a publié dernièrement deux essais remarquables: *Comment les riches détruisent la planète* en 2007 et *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme* en 2009. Si ses titres sont assez provocateurs, le propos de Kempf s'exprime avec beaucoup de modération et sans dogmatisme, au risque de décevoir une partie du public acquis à la remise en cause de la croissance. Et après deux heures d'exposé et de questions-réponses, Hervé Kempf n'avait toujours pas prononcé le mot «*décroissance*».

L'auteur de ces deux ouvrages s'applique à redéfinir le capitalisme. Il ne tient pas particulièrement à la définition traditionnelle basée sur l'accumulation et l'exploitation des classes laborieuses. Il préfère se référer à Karl Polanyi et propose une approche philosophique du système: une société composée d'individus essentiellement motivés par la recherche de leur intérêt individuel et toujours en compétition. Au fond, peu lui importe la forme politique que prend le

capitalisme. Il précise d'ailleurs que la forme actuelle ne ressemble plus à celle qu'ont connu les générations précédentes. Ces trente dernières années ont marqué une rupture de l'ordre de «*la grande transformation*» de Polanyi.

Lorsque Kempf parle de «*sortir du capitalisme*», il n'envisage pas de renoncer pour autant à l'économie de marché. Celle-ci reste selon lui un système relativement efficace pour organiser la production et la répartition des richesses. Mais elle doit alors être «*strictement bornée*» et respecter des règles en rapport avec la protection de l'environnement, le droit du travail ou la prise en compte des générations futures. Des domaines comme l'environnement, la santé ou l'enseignement doivent impérativement échapper à la dictature du marché. Or, justement, le marché ne connaît plus de limites: commerces du sexe, retour du travail des enfants, marché des organes, brevets sur le vivant, marché des émissions de carbone, polices et armées privées, etc.

Constatant les dérèglements liés à la spéculation financière, à la montée des inégalités, à la criminalisation de l'économie et à la crise écologique et énergétique, Hervé Kempf estime qu'une époque touche à sa fin. Notre génération est ainsi la première à se heurter aux limites de la biosphère

terrestre. C'est ici qu'intervient une notion centrale dans la démarche du journaliste français: le monde développe une tendance à l'uniformisation autour de la «*rivalité ostentatoire*». Le modèle culturel de consommation de l'élite mondiale tend à imprégner toutes les sociétés. Il s'agit pour lui avant tout d'une question de psychologie collective. Et l'influence des médias électroniques tend à développer et à étendre cette forme d'addiction à une surconsommation sans limites.

Le système capitaliste n'est plus capable de répondre à la crise écologique qui s'aggrave, car sa logique est opposée par nature à une limitation des besoins. Il faut donc compter sur le développement d'alternatives. Selon Kempf, «*tout existe déjà*» et 12 % du PIB de l'Union européenne serait déjà le fait de l'économie coopérative. Etant donné qu'il est impératif de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement pour affronter avec succès la crise écologique et énergétique, la priorité est de changer de modèle en développant des activités à impact écologique faible comme l'enseignement, la culture, la santé ou l'agriculture de proximité. Mais cela ne sera pas possible si on ne commence pas par les pays riches et, au sein de ceux-ci, par la limitation des revenus et de la «*consommation ostentatoire*» des classes aisées.

En somme, les propositions d'Hervé Kempf ressemblent à un programme social-démocrate basé sur la reconnaissance des limites de la planète. Rien de particulièrement utopique. Mais une double difficulté à faire avancer un tel projet au

sein de «*démocraties perverses*»: d'une part contrer la mainmise des pouvoirs économiques et politiques sur des médias chargés de diffuser une idéologie de la surconsommation; d'autre part affronter les tendances autoritaires générées par les

tensions d'une crise qui s'aggrave. Kempf a souhaité terminer sur une note optimiste mettant en exergue la prise de conscience croissante du danger: il faut parier sur «*l'âme de la démocratie*».

Un avocat pour Médor!

L'initiative soumise au vote le 7 mars est bien dans l'air du temps en préconisant ce qui est en réalité un procureur supplémentaire

Alex Dépraz (23 janvier 2010)

Il y a des victimes plus chanceuses que d'autres. Les animaux bénéficient déjà de défenseurs infatigables de leur cause dans l'arène politique. Le constituant leur octroiera peut-être le 7 mars prochain le droit à bénéficier d'avocats pour plaider leur cause devant les tribunaux.

La proposition d'instaurer un avocat des animaux est un cheval de bataille de longue date des organisations qui défendent cette noble cause. Elle figurait déjà dans deux récentes initiatives populaires déposées en 2000 et en 2003, retirées après l'adoption de révisions législatives par le Parlement améliorant le statut des animaux (DP 1649). Par la suite, des parlementaires ont relayé par deux fois cette idée, lors de la révision de la loi sur la protection des animaux et lors des débats sur le Code de procédure pénale suisse, échouant à une voix près au Conseil national.

Chat échaudé ne craignant en l'occurrence pas l'eau froide, les initiants sont revenus à la charge (DP 1685) et pourraient

bien parvenir à leurs fins lors de la prochaine consultation populaire. Les principaux partis politiques sont officiellement plutôt contre l'initiative, mais personne ne va se presser au portillon pour endosser le rôle du méchant loup contre les gentils animaux qui, pour l'occasion, ne vont pas manquer d'avocats. Le courant de sympathie envers Finn, l'ours de Berne qui a gravement blessé un homme qui s'était aventuré dans son territoire urbain, montre que l'on touche ici à l'irrationnel. Comme l'absence de sondages n'interdit pas (encore) de faire des prévisions, risquons nous à écrire qu'un succès de l'initiative ne constituerait pas une surprise. DP n'accusera personne au cas où cela se révélerait faux!

Difficile de surcroît de combattre quelques bons arguments qui plaident pour le «*oui*». Les autorités pénales poursuivent avec une ardeur assez variable suivant les cantons les auteurs d'infractions contre les animaux, alors que des mauvais traitements existent

bel et bien et ne sont pas acceptables. Le canton de Zurich a introduit dans sa législation la possibilité pour un avocat des animaux d'intervenir dans la procédure pénale, et il paraît avoir suffisamment de travail pour occuper ses journées. Alors que les victimes d'infractions peuvent se constituer partie civile et faire valoir leurs droits dans le cadre de la procédure pénale, les animaux ne peuvent actuellement compter que sur l'intérêt parfois défaillant du ministère public pour leur sort.

Le réquisitoire contre l'initiative promet d'être aussi aride qu'un cours de droit pénal, qui plus est administré par Eveline Widmer-Schlumpf. La justice pénale a pour but non de satisfaire l'esprit de vengeance des victimes mais de rétablir l'ordre social en infligeant une sanction individualisée à l'auteur qui est – ou devrait être – le principal intéressé par ce procès. Du moins depuis que la justice est moderne et que les prétoires ne sont plus peuplés d'accusés à quatre ou six pattes. Le monopole de l'action publique